



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 15 octobre 2024

Délibération n° 2024-40

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 11 octobre 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Serge FERRANDEZ - *Elisabeth* SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent BRUN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Julie SABY a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Emmanuel VINCENT a donné pouvoir à Yoann TRICAULT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN

Absent (s): David OHANNESSIAN

POLICE MUNICIPALE – Convention de mise en commun ponctuelle des agents de police municipale de Sainte-Consorce, Marcy l'Etoile et Saint Genis les Ollières et leurs équipements – Approbation de la convention et autorisation de signature à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des avancées et objectifs réalisés depuis 2017 et la conclusion de la première convention de mise en commun ponctuelle des agents de police municipale des deux communes et de leurs équipements qui est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif a vu le jour suite aux lois de décentralisations issues de la réforme territoriale de 1982, accompagnée de la baisse des effectifs des forces de polices de la police nationale et de la gendarmerie.

Les communes de Sainte-Consorce et de Marcy l'Etoile souhaite poursuivre leur rapprochement initié en 2017, puis renouvelé une première fois en 2021 avec l'intégration de la commune de Saint-Genis les - Ollières afin de mettre en œuvre une police pluri-communale, d'une part, en raison de la continuité géographique des deux puis trois communes, et d'autre part, pour apporter un service public plus efficace.

En effet, certaines missions de police, notamment les contrôles routiers, ne peuvent être effectués que si deux agents travaillent ensemble.

Il est à souligner que les agents de police des trois communes sont tout à fait favorables à la mise en place de cette mutualisation et ont été associés à la rédaction du projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 Pour : 18 – Contre : 0

- **APPROUVE** le projet de convention de mise en commun ponctuelle des agents de police municipale de Sainte-Consorce, Marcy l'Etoile et de Saint-Genis -les -Ollières et de leurs équipements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

